



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE  
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
ET DE L'APPRENTISSAGE

DIRECTION DE L'ORIENTATION,  
DES BOURSES ET DE LA MOBILITE (DOBM)

LE DIRECTEUR

Abidjan, le

09 MAI 2025

N° **0099** /METFPA/DOBM/bkj

## OUVERTURE DE LA SESSION 2025 DES DEMANDES DE RENOUVELLEMENT DE BOURSE HORS CÔTE D'IVOIRE

La Direction de l'Orientation, des Bourses et de la Mobilité (DOBM) du Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage (METFPA) informe les étudiants boursiers dudit Ministère de l'ouverture de la session de Renouvellement de bourses d'études à l'étranger, au titre de l'année académique 2025-2026, du **15 mai au 20 juillet 2025**.

A cet égard, l'étudiant (e) est invité (é) à prendre les dispositions diligentes pour effectuer sa demande de renouvellement de bourse à partir de son espace « élève/étudiant » sur la plateforme e-bourse via le lien [www.dobmfp.com](http://www.dobmfp.com) et joindre :

- les résultats de fin d'année académique 2024-2025, à défaut le relevé de notes disponible ou l'attestation de scolarité de l'année en cours ;
- l'attestation de préinscription ou d'inscription 2025-2026 et l'autorisation de changement de pays ou de filière délivrée par la DOBM en cas de changement de pays ou de filière.

**NB :**

Toute demande de renouvellement qui s'effectuera au-delà du calendrier susmentionné ne pourrait faire l'objet d'examen de la Commission Nationale de Renouvellement et d'Attribution de Bourse Hors Côte d'Ivoire.

Le Directeur  
Saint Clair K. GBENDE